



2023-2025

Document Unique de Programmation

Amendement no 2

SECTION 3



PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2023

A.2.7 Engagement des jeunes en matière de droits fondamentaux dans l'UE — Panel consultatif des jeunes pour par la FRA

Domaine d'activité: ÉGALITÉ, ROMA et DROITS SOCIAUX

Thème: Droits sociaux

Pertinence politique

La [stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027](#) reconnaît le rôle unique des jeunes dans la société et les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, tels que l'exclusion socio-économique et démocratique ou les incertitudes quant à leur avenir. Confrontés à la crise climatique actuelle, aux technologies émergentes, à la détérioration des normes démocratiques, etc., les effets sur les sociétés sont encore inconnus, les jeunes non seulement ont des préoccupations légitimes quant à la façon dont les décisions prises aujourd'hui affecteront leur avenir, mais ont également des idées concrètes sur la manière de répondre à ces défis. Pourtant, leurs voix sont insuffisamment reflétées dans les processus décisionnels clés. Des efforts concrets sont nécessaires pour faire participer les jeunes et les responsabiliser. Pour remédier à certaines de ces lacunes, la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse invite les États membres et la Commission européenne à faire participer activement les jeunes, les associations de jeunes et les autres acteurs du secteur de la jeunesse. Les [conclusions du Conseil](#) adoptées en novembre 2022 sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale réaffirment cet engagement et invitent tous les acteurs concernés à intensifier leurs efforts et leur coopération pour atteindre les [objectifs fixés dans la stratégie en faveur de la jeunesse](#). Ces dernières années, la FRA a activement engagé les jeunes dans son travail et a fait de la consultation des enfants et des jeunes adultes et de la collaboration avec les organisations de jeunesse une pratique courante - en particulier dans le contexte du forum des droits fondamentaux, des dialogues sur les droits fondamentaux, des activités relatives aux droits de communication et des projets de recherche liés aux droits de l'enfant. Cela permettrait à la FRA de prendre en compte les perspectives des jeunes de manière plus systématique et plus efficace en ce qui concerne les droits fondamentaux dans l'UE et les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés. Dans le cadre de ce projet, la FRA établira un "panel consultatif de jeunes sur les droits fondamentaux dans l'UE" (ci-après "le panel"), qui aura une fonction consultative auprès du directeur et des unités pour l'intégration des points de vue des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans les activités de la FRA. Une attention particulière sera accordée à la mise en place d'une plateforme de consultation pour les jeunes qui risquent d'être marginalisés sur la base de sources potentielles de discrimination, telles que leur origine ethnique, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur religion, leurs convictions ou leurs opinions politiques. Le panel envisagera également un rôle pour certaines organisations de jeunesse au niveau de l'UE, en s'appuyant notamment sur la plateforme des droits fondamentaux des organisations de la société civile de l'Agence. Le panel sera établi par le biais d'un appel ouvert, soumis à une série de critères de sélection établis, et sa composition visera à assurer une représentation sur divers sujets et à refléter l'équilibre géographique et entre les sexes. Il devrait devenir opérationnel au cours du second semestre 2023 pour une durée initiale de deux ans, au cours desquels son impact et son fonctionnement seront évalués.

Objectifs

- Fournir un espace pour une méthode structurée d'engagement constructif, sécurisé, inclusif et participatif des jeunes sur les droits fondamentaux dans l'UE
- Faciliter l'intégration des points de vue et des perspectives des jeunes dans les propres activités de la FRA
- Soutenir les efforts déployés par l'UE pour mettre en œuvre la stratégie de l'UE en faveur des droits de l'enfant, la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-27, la nouvelle stratégie européenne en matière d'accueil et l'initiative sur la garantie de l'enfant

Activités	Résultats
- Organiser une réunion consultative en ligne et interne avec les jeunes afin d'obtenir leur avis sur le concept proposé d'un panel consultatif de jeunes	- Réunions consultatives en ligne avec les jeunes (2)
- Organiser un appel à manifestation d'intérêt comprenant une campagne de sensibilisation auprès des jeunes intéressés à postuler	- Campagne de sensibilisation pour attirer des candidats potentiels
- Préparer le règlement intérieur définissant le fonctionnement du panel et organiser les premières consultations	- Réunion en personne du panel à la FRA (1)
	- Notes de consultation et règlement intérieur

Ressources financières

	1 ^{ère} priorité	2 ^{ème} priorité	3 ^{ème} priorité
Égalité, Roms et droits sociaux	—	—	15,000
Justice, numérique et migration	—	—	—
Coopération institutionnelle et réseaux	15,000	—	—
Communication et événements	—	—	—
Total	15,000	—	15,000

E.1.3 Explorer les implications opérationnelles de l'adhésion de l'UE à la CEDH pour les travaux de la FRA

Pertinence politique

Pertinence politique et justification : l'adhésion prévue de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme est l'une des évolutions juridiques les plus récentes en matière de protection des droits fondamentaux en Europe. En tant que principale agence des droits de l'homme de l'UE qui coopère étroitement avec le Conseil de l'Europe (article 9, du règlement 168/2007), il est à la fois nécessaire et approprié que la FRA élabore un point de vue éclairé sur cette évolution. La FRA devrait être préparée à ce changement juridique et comprendre les changements qu'elle peut apporter à ses travaux en termes juridiques, politiques, institutionnels et opérationnels, dans le respect de la décision 2008/578/CE du Conseil.

Le projet examinerait les implications opérationnelles potentielles de l'adhésion attendue de l'UE à la CEDH pour les travaux de la FRA, compte tenu de l'éventail des questions de fond, de compétence et de procédure qu'il entraînera probablement. En particulier, ce projet permettrait à la FRA d'entreprendre sa propre « diligence » juridique et politique à l'égard de l'adhésion attendue, ce qui lui permettrait d'avoir une vision éclairée des changements, le cas échéant, apporteraient à l'agence et à ses travaux. Ces changements pourraient aller de l'interprétation et de l'application de normes matérielles et procédurales spécifiques en vertu du droit de l'UE aux questions de compétence relatives aux poursuites engagées contre les institutions et organes de l'Union, aux partenariats et aux relations institutionnelles entre l'UE et le Conseil de l'Europe.

Le projet aborderait les questions relatives à la cohérence juridique et politique et à la manière dont l'adhésion pourrait affecter la base juridique actuelle de la protection juridique des droits fondamentaux au sein de l'UE, qui constitue la base juridique et opérationnelle des enquêtes, des recherches et des travaux analytiques de la FRA. L'un des changements critiques que l'adhésion introduirait serait la possibilité pour les particuliers de porter plainte contre l'UE devant un tribunal international indépendant des droits de l'homme (la CEDH). Cela renforcerait également le besoin de cohérence entre les arrêts de la CEDH et de la CJUE en matière de droits de l'homme. Le projet pourrait également explorer comment l'adhésion pourrait avoir une incidence sur les propres responsabilités de la FRA, en particulier lorsqu'elle émet des conclusions et des avis. Enfin, le projet tiendra compte des travaux de la FRA liés à d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme tels que la CDPH et la convention d'Istanbul.

Le paysage juridique de l'UE régissant les droits fondamentaux a quatre sources normatives en interaction et une réflexion structurée est nécessaire quant à la manière dont ceux-ci devraient travailler ensemble pour garantir le plus haut niveau de protection des droits fondamentaux (instruments universels adoptés sous l'égide des Nations Unies) ; le niveau régional des ressources humaines (CEDH) ; le droit de l'UE (Charte) et le droit interne en matière de droits de l'homme. L'adhésion aura probablement une incidence sur la nature et le degré d'« intégration » ou de proximité entre deux des quatre sources de droit relatives à la protection des droits fondamentaux dans l'UE, à savoir le droit de l'UE et le droit de la CEDH — que ce soit vers l'alignement ou la fragmentation. Dans les deux cas, cela deviendra de plus en plus important dans le domaine des droits civils et politiques.

Objectifs

- Veiller à ce que la FRA soit préparée à l'adhésion de l'UE à la CEDH en s'appuyant sur les bourses d'études existantes et les contributions des experts juridiques (y compris les membres du comité scientifique et du conseil d'administration) et des parties prenantes institutionnelles (y compris la Commission de l'UE, le Conseil de l'Europe, la CJUE et la CEDH)
- Travailler à une meilleure compréhension des changements que l'adhésion peut apporter aux travaux de la FRA
- Permettre à la FRA de contribuer à l'évolution de la situation dans ce domaine

Activités

Résultats

- | | |
|--|--|
| - Effectuer des recherches documentaires pour cartographier les implications opérationnelles potentielles de l'adhésion | - Représentation interne des processus |
| - Organiser une réunion d'experts comprenant les membres concernés du comité scientifique et du conseil d'administration afin de tester les points de vue et les hypothèses de la représentation interne des processus | - Rapport de la réunion d'experts contenant une analyse des scénarios et des conclusions sur les implications opérationnelles potentielles de l'adhésion pour les travaux de la FRA (2023) |
| - Exercice de rédaction d'une note juridique interne sur les implications de l'adhésion pour la FRA (2024) | - Note juridique interne (2024) — pas de diffusion publique avant l'adhésion. |

Ressources financières

	1 ^{ère} priorité	2 ^{ème} priorité	3 ^{ème} priorité
Égalité, Roms et droits sociaux	—	—	20,000
Justice, numérique et migration	—	—	—
Communication et événements	—	—	—
Coopération institutionnelle et réseaux	—	—	—

Total	—	—	20,000
--------------	---	---	--------
